

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 10 FEVRIER 2022

FFCO - 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS

Membres présents (18)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Dominique BRET (Secrétaire générale), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Yves BOEHM, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Bernard DAHY, Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Céline DODIN, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ, Pierrick MERINO (arrivée à 20h50), Daniel POEDRAS, Joël POULAIN.

Membres excusés / absents (2)

Rémi BAUDOT (pouvoir à Pierrick MERINO), Sylvine BROUTE, Sylvie MARCHESIN (pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI).

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue par visioconférence ; Début de la réunion à 20h35, quorum atteint de 17 voix sur 20.

1. Approbation du CR du Comité directeur du 27 novembre 2021

Le CR du Comité directeur du 27 novembre est adopté à l'unanimité des représentés (17/20).

2. Préparation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se tiendra sur une journée le 26 mars 2022 au CNOSF de 10h à 17h avec votes électroniques. Les conditions d'organisation conduisent à limiter le nombre de participants à 60.

Le Président, Jean-Philippe STEFANINI, rappelle que les rapports d'activité des commissions, qui doivent s'appuyer sur les indicateurs du projet fédéral, sont à retourner rapidement, au plus tard sous 10 jours au secrétariat, pour mise en forme. Il indique que le rapport moral ainsi que le rapport sur la gestion du Comité directeur sont à rédiger.

Il présente les points à voter lors de cette AG à savoir les modifications des articles 19, 20 et 21 du règlement intérieur :

- validité de la licence : à partir de sa date de souscription et non pas du 1^{er} janvier ;
- changement de dénomination de licence dirigeant à licence bénévole administratif ;
- simplification des titres de participation et modifications des tarifs : suppression du pass'famille ; alignement sur les différentes licences d'où pass'loisir santé (0,15 taux de base), pass'découverte compétition (0,25 TB), pass'compét et pass'event (pas de changement) ; tarif unique quel que soit l'âge.

Les propositions sont validées par le Comité directeur à l'unanimité (17).

Il sera proposé qu'elles soient applicables dès validation par l'Assemblée Générale.

3. Modifications du Mémento administratif

Le Comité directeur valide, à l'unanimité des représentés (19) les propositions suivantes :

- suppression de la période de 5 ans : toute personne qui n'est pas licenciée au 31 décembre de l'année N-1 et qui reprend une licence après le 31 août de l'année N bénéficie de sa licence jusqu'au 31 décembre de l'année N+1 ;
- réécriture de certains points suite au passage à la licence numérique ;
- suppression des 10 % de réduction pour prise d'une première licence suite à la délivrance d'un titre de participation.



4. Modifications du Règlement des compétitions

Fabrice LAPERGUE présente les propositions de modification du calcul du Classement National, suite à des simulations pour régler les problèmes apparus :

- objectifs : maintenir un CN mixte, toutes catégories, sans distinction forêt/urbain ; favoriser la progression rapide des jeunes ;
- recalcul de toutes les courses à partir du 1^{er} janvier 2020 pour obtenir un classement de la Coupe de France des Clubs 2021 plus cohérent.
- suppression des règles : moins 1200 points, 2 fois le temps du vainqueur, passage de 60 à 15 jours pour la prise en compte du CN ;
- pas de prise en compte des H/D10 ;
- attribution de 2000 points à tout coureur comme valeur de calcul ;
- coefficient de 1,4 pour les dames (au lieu de 1,2) pour le calcul de la Coupe de France des Clubs (coupe au sujet de laquelle certains membres du Comité directeur font part de leur interrogation. Cette question sera à inscrire à l'ordre du jour de la commission Pratiques Sportives).

Ces propositions sont adoptées par le comité directeur à l'unanimité.

Ces règles conduisent à une augmentation des points CN pour les coureurs. En conséquence, il est proposé pour conserver un CN autour de 10000 points pour les meilleurs :

- soit de prendre en compte 60% des meilleures courses pour calculer le CN : 3 contre ; 10 abstentions ; 7 pour ;
- soit d'utiliser un coefficient, révisable chaque année pour rester autour de 10000 : 4 abstentions ; 16 pour.

La seconde proposition est retenue.

Certains membres du comité directeur évoquent la possibilité à l'avenir de mixer les 2 propositions.

Pierrick MERINO et Nelly DEVILLE font également état d'une nécessité de corriger le texte relatif aux qualifiés d'office : pour les championnats de France LD et MD, tous les coureurs inscrits sur la liste Haut Niveau fédéral en CO pédestre ; pour le championnat de France de Sprint, tous les coureurs inscrits sur la liste Haut Niveau en CO pédestre et CO à VTT, auxquels s'ajoutent les présélectionnés aux détectations nationales pour la constitution du Groupe France moins de 18. Le Comité directeur valide à l'unanimité.

5. Nouvelles spécifications cartographiques (ISMtbOM, ISSprOM 2019-2)

L'IOF a indiqué que ces nouvelles spécifications s'appliquent dès à présent au niveau international. Elles doivent donc être respectées pour toutes les courses WRE. Pour les autres courses, la DTN souhaiterait une mise en place le plus rapidement possible.

Le Comité directeur adopte avec une voix contre et une abstention :

- la mise en place des deux spécifications dès 2022 pour les courses nationales et qualificatives (championnats de Ligue de sprint) ;
- une application pour les régionales hors championnat de ligue en 2023. 1 contre 1 abstention.

6. Dispositif OutdoorVision

Ce dispositif, proposé par le Pôle National Ressources, a pour objectif un suivi de la pratique et le partage d'informations précises sur la fréquentation des sites (<https://outdoorvision.fr/faq>).

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, le principe de son expérimentation lors de la Nationale Sud-Est 2022.

Le Président contactera les organisateurs pour obtenir leur accord.

7. Convention quadripartite Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) /UNSS/USEP/FFCO

Le Ministère chargé des Sports a sollicité les fédérations pour la signature de cette convention dont les grands principes s'inscrivent dans le cadre de l'engagement républicain.

Le Comité directeur approuve à l'unanimité.



8. Equipements sportifs de proximité 2022-24

Joël LE COZ est chargé d'approfondir le sujet, notamment d'appréhender dans quelle mesure les parcours permanents d'orientation pourraient être concernés par ces subventions (replay du webinaire <https://www.besport.com/event/7509296> et note de service : https://agencedusport.fr/sites/default/files/2021-12/ANS_ES_2021-12-21_note%20de%20service_PEP.pdf).

9. Finances

La Trésorière présente le compte de résultat 2021 - celui-ci est équilibré -, le rapport de gestion et les hypothèses à partir desquelles elle a construit le budget réactualisé 2022 et le budget prévisionnel 2023.

Ces documents sont validés à l'unanimité par le Comité directeur.

10. Questions diverses

- Le Président informe de la consultation de l'IOF sur une proposition de modifications des statuts dans l'objectif d'avoir une Assemblée Générale plus interactive. Un point paraît à discuter : la nécessité pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour qu'elle soit portée par au moins deux fédérations.
- La proposition de préciser dans l'annexe 1 (dispositions financières) du règlement Haut Niveau que les acheminements sont remboursés à hauteur d'un seul aller-retour est validée à l'unanimité.
- En raison du refus de la mairie de Zillisheim, le comité directeur valide à l'unanimité (Yves BOEHM ne prend pas part au vote) la modification du lieu de course du Championnat de France de CO à VTT Longue Distance du 8 mai 2022.
- La commission Jeunes propose comme date de Challenge des Ecoles de CO 2023 le premier week-end de juillet (1^{er} et 2) ce qui est adopté à l'unanimité par le Comité directeur.
- Elle propose de fixer le dernier week-end de juin en 2024 comme temps réservé pour les jeunes dans toutes les ligues. Afin de permettre un calendrier pour les jeunes, non contraint par le calendrier national, la commission Jeunes sera invitée à la prochaine réunion de la commission Calendrier.
- Le Comité directeur approuve l'avenant à la convention FFCO-FFSU relatif au budget concernant la participation de l'équipe de France au Championnat du Monde Universitaire.
- Le Comité directeur valide la mise à jour relative à la prise en charge de la mutuelle pour les salariées.
- Le Comité directeur adopte l'annualisation des jetons d'accès à l'archive fédérale pour les clubs et la nécessité de signer une convention à chaque utilisation pour les structures extérieures à la FFCO.
- Le Comité directeur donne mandat au Président et à la Secrétaire générale (qui ne participent pas au vote) pour assurer la relecture du document concernant le plan de féminisation, préparé par la DTN sur la base des décisions prises lors du Comité directeur précédent.
- Dominique BRET, en tant que responsable de la commission Formation, présente les avancées du travail réalisé : début de restructuration des formations existantes pour aller dans le sens d'une plus grande professionnalisation des bénévoles et d'une suppression des redites au sein des formations de niveau régional.

Fin du Comité directeur à 23h15.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale
Dominique BRET

